

Énergies renouvelables : où en est-on aujourd'hui dans l'Hérault ?

PERSPECTIVES

La rencontre avec les développeurs d'énergies renouvelables, organisée par la préfecture le 21 novembre à Montpellier, a permis, entre autres, de faire le point sur l'éolien et le photovoltaïque.

Florence Guilhem
fguilhem@midilibre.com

L'Hérault mauvais élève en matière de développement des énergies renouvelables ? « On est très loin des objectifs », annonce sans ambages le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, en introduction de cette rencontre avec les développeurs d'énergies renouvelables, fin novembre, au Planet Océan Odyssee, à Montpellier. Si l'on se réfère à la lettre cadrage sur ce sujet, en date du 28 décembre 2022, force est de constater que « les courbes de production d'énergie ne frémissent pas. Seule celle de la production d'énergies renouvelables à base du solaire enregistre une petite progression », poursuit-il. Quant aux objectifs à atteindre à l'horizon 2030, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la production à partir du photovoltaïque doit être multipliée par 5, à partir de l'éolien, en mer et à terre, par 2.

Autrement dit, il va falloir mettre le turbo, mais sans faire n'importe quoi et en prenant en compte les questions de biodiversité, insuffisamment traitées, selon lui, dans les dossiers présentés, afin d'éviter les contentieux et les pertes de temps inutiles pour leur avancement.

1 L'éolien dans l'Hérault

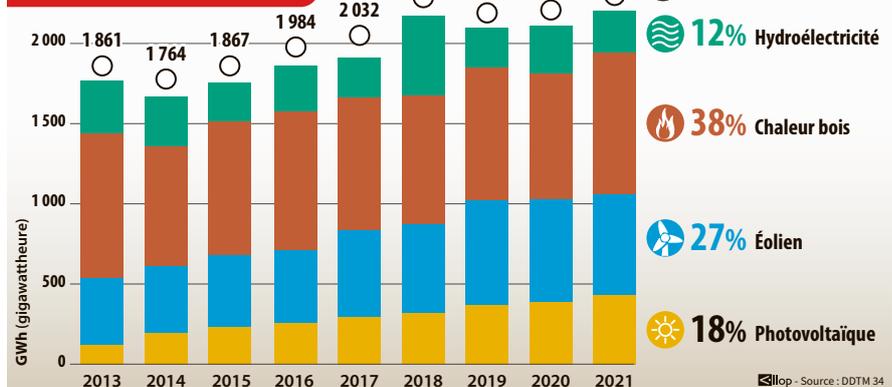
Aujourd'hui, 337 MW sont produits à partir de 154 mâts im-

plantés dans le département. L'objectif est d'atteindre les 540 MW à l'horizon 2030, ainsi que consignée dans la feuille de route EnR (énergies renouvelables) pour décliner la PPE2, soit la programmation pluriannuelle de l'énergie. Les 16 nouveaux mâts autorisés, mais pas encore construits, et les 11 en cours d'instruction devraient apporter 108 MW supplémentaires, soit un total de 445 MW, encore loin du compte en conséquence des 540 MW attendus. Cinq communes ont défini cinq zones d'accélération (ZAER) des EnR, portant à 10 leur nombre dans l'Hérault, mais ne représentant que 12 % des surfaces de ZAER éolien définies dans la région. La production potentielle d'électricité est estimée pour ces zones à 11 GWh par an, soit moins de 5 % de la production éolienne dans l'Hérault.

« C'est largement insuffisant. On est vraiment loin du compte. Et, de surcroît, la grande majorité des zones identifiées ne concernent que des parcs existants. Il faut aussi étudier davantage les possibilités de « re-powering » (remplacement de tout ou partie d'anciennes infrastructures énergétiques par de nouvelles, NDLR) », souligne Marie-Hélène Bouissac, cheffe de l'unité départementale de l'Hérault de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie.



Évolution de la production d'énergies renouvelables dans l'Hérault



2 Le photovoltaïque dans l'Hérault

L'énergie solaire photovoltaïque représente aujourd'hui 18 % de la production d'EnR dans le département, soit 480 GWh et 501 MW en puissance installée. L'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre 1 120 GWh. Là encore, on est loin du compte. Pour y arriver, « il faudra multiplier par deux les panneaux au sol, mais ce ne sera pas encore suffisant. Il va donc falloir développer au maximum les panneaux sur les toitures », indique Thierry Durand, directeur adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Toutes installations confondues, le photovoltaïque occupe aujourd'hui 264 ha.

Avec l'évolution de la réglementation, les opportunités de développement des projets sont réelles, ces derniers pouvant être désormais dans des secteurs en « aléa feu de forêt » moyen et même au-delà, ainsi que dans des bassins d'eau pluviale ou encore dans des zones inondables, sous réserve de certaines études obligatoires : étude de risque feu de forêt concluante pour le premier cas ; étude hydraulique et gestion de la pollution dans le second ; étude hydraulique dans le dernier cas et impact sur le milieu aquatique s'il s'agit de photovoltaïque flottant. En revanche, certains secteurs sont carrément à oublier : ceux qui font l'objet d'un classement (monuments historiques, sites inscrits et classés, réserves na-

turales nationales, biologiques, site patrimonial, bien Unesco...).

3 Quelles zones d'implantation demain ?

Plutôt que d'imposer, l'État propose aujourd'hui aux communes d'identifier ce qu'il qualifie les zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEnR). « Les communes ont tout à y gagner, car elles peuvent ainsi orienter les porteurs de projets et construire une stratégie énergétique locale », souligne Pierre Giraud, chargé de mission transition énergétique à la DDTM. À ce jour 102 communes ont proposé 858 ZAEnR dans l'Hérault. 95 % d'entre elles ont opté

pour du solaire photovoltaïque et 5 % pour de l'éolien. Mais comme les objectifs régionaux n'ont pas été atteints, les services de l'État ont demandé aux communes d'identifier des zones supplémentaires. 42 d'entre elles ont déjà délibéré et une quinzaine est en cours. Pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030, il faut trouver 250 ha pouvant accueillir ces projets de développement des énergies renouvelables. « Ce sont peu d'hectares à trouver. Il faut juste s'entendre sur les endroits. Dans des anciennes carrières ou des déchetteries, il faut foncer. En revanche, les sites où la biodiversité est très importante, il ne faut même pas y penser », conclut le préfet de l'Hérault. À bon entendre.

« Nous avons un besoin impératif d'électricité »

RESSOURCES

À eux seuls, les transports et le bâtiment consomment 50 % la production d'électricité. L'industrie n'est pas non plus en reste. Si les projets pour décarboner nos usages ne manquent pas dans l'Hérault, « nous avons un besoin impératif d'électricité pour couvrir tous nos usages et nos nouveaux usages. Or, la production d'énergies renouvelables est insuffisante et nous n'avons plus les moyens d'attendre le développement de l'énergie nucléaire », insiste le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch.

Outre l'éolien et le photovoltaïque, le développement de la méthanisation peut être une autre ressource, de même que le bois énergie, la géothermie, grâce à la présence de plusieurs gisements dans le département venant du sol comme de la mer,

ou encore l'hydroélectricité. Enfin, l'agrivoltaïsme est aussi à considérer, « mais à condition que les projets participent à l'activité agricole et ne l'éliminent pas. La spéculation n'est pas de mise. Et les projets présentés devront intégrer la biodiversité, car c'est la clé du succès pour obtenir les autorisations, ainsi que l'accord des élus et habitants des territoires concernés », insiste le préfet.

Pour ce faire, une cartographie des zones incultes pouvant accueillir ces projets est en cours d'élaboration par la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Cette carte, qui servira de document de cadrage, sera ensuite soumise pour validation à la préfecture. 2 297 ha répartis sur 5 000 parcelles et concernant 292 communes sur les 342 du département ont été repérés par

la Chambre d'agriculture. Mais « on ne vérifie ni la possibilité d'un projet agrivoltaïque au sol sur les zones identifiées », nuance Claire Cazade, chargée de mission énergies renouvelables à la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

29 000 installations raccordées avec des énergies renouvelables

Près de 29 000 installations ont été raccordées dans l'Hérault à la fin du deuxième trimestre de 2024, représentant une production de 791 MW, dont plus de la moitié est issue de l'essor du développement des panneaux photovoltaïques posés par des particuliers sur leur toiture, mais aussi installés sur les parkings, les établissements publics et les grandes surfaces.

F. G.

Les trois lauréats héraultais du plan France 2030 mis à l'honneur

INNOVATION

La rencontre avec les développeurs d'énergies renouvelables organisée à Montpellier par la préfecture a été aussi l'occasion de mettre à l'honneur trois entreprises lauréates dans le cadre du plan France 2030.

1 Genvia et l'hydrogène vert

Soutenu par l'État à hauteur de 200 millions d'euros, Genvia, à la pointe du développement de l'hydrogène vert, mise sur les électrolyseurs à haute température pour décarboner l'industrie sur son site de Béziers. « Après l'inauguration de la ligne pilote l'année dernière, nous avons déployé cette année une zone d'assemblage des modules et notre premier système complet à Béziers. En 2025, le démonstrateur sera installé chez ArcelorMittal à Saint-Chély

d'Apcher puis, en 2026, nous lancerons les travaux de notre gigafactory ». L'usine d'électrolyseurs à haute température sera installée dans la Zac de Mazera.

2 Solarinblue, le solaire en mer

Solarinblue, entreprise montpelliéraine, a obtenu, elle, 6 millions d'euros dans le cadre du plan France 2030 pour déployer dans le port de Sète, à 2 kilomètres de la côte, une vingtaine de flotteurs portant chacun une centaine de panneaux photovoltaïques. Avec une mise en service prévue pour fin 2025, Mega Sète sera le premier parc solaire offshore de 1 Mwc en France et en mer Méditerranée. Le projet occupera une surface

d'un hectare, avec une production annuelle estimée à plus de 1 300 MWh.

3 Qair et les stations d'hydrogène

Conjointement avec l'agglomération de Béziers, le groupe Qair, producteur indépendant d'énergies renouvelables dans l'Hérault, porte le projet d'une station publique dans la Zac médiévale de Béziers pouvant produire jusqu'à 650 kg d'hydrogène par jour à 350 et 700 bars (pour un plein de bus, il faut 20 kg, NDLR). « On pourra recharger une trentaine de bus par an ou 10 bus et 20 camions. La station sera évolutive, autrement dit on pourra augmenter sa capacité », précise Léon Vicari, responsable de la mobilité hydrogène chez Qair.

F. G.